



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
N° 2019-079-2.1**

**Avis PLU Orée d'Anjou**

**Séance du 23 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois du mois d'avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace " Le Vallon d'Or", sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

- Nombre de conseillers titulaires : 153
- Nombre de conseillers présents : 91

**Convocation du :** 16/04/2019

**Publication du :** 24/04/2019

Secrétaire de séance : Sophie SOURICE

**Étaient présents :**

Mr le Maire, Alain VINCENT ;

Mmes et Mrs les Adjoints : Joseph MARSAULT, Sylvie MARNÉ, Christophe DOUGÉ, Pierre MALINGE, Denis RAIMBAULT, Thierry ALBERT, Christophe CHÉNÉ, Laurent HAY, Jean-François DE VILLOUTREYS, Catherine GRATON, André HODÉ, Corinne BOURCIER, Gérard VÉRON, Jeannette DAVY, Pierre MARY, Sophie SOURICE, Jean-Michel MÉNARD, Danielle JARRY, Gaëtan BERTIN ;

Mmes et Mrs les Conseillers :

Olivier ABÉLARD, Frédérique AGENEAU, Dominique AUDOIN ;

Édith BARON, Magali BÉTARD, Jacques BIGEARD, Christelle BIOTTEAU, Sébastien BLOURDIER, Roland BODINEAU, Sylvie BODINEAU, Pierre BOUIN, Jean-Paul BOURCIER, Laurent BOURGET, Alban BRAUD, Raphaël BRAUD, Benoît BRIAND, Chantal BROSSARD, Michel BRUNEAU, Dominique BUREAU ;

Marie-Louise CESBRON, Joëlle CHAPIN, Denis CHARRON, Michèle CHAUVEAU, Marie-Thérèse CHÉNÉ, Mickaël CHEVALIER, Alban COUÉRON ;

Jacqueline DUPONT ;

Clément ÉMERIAU, Damien ÉMERIAU, Claude ESSEUL ;

Marinette GAILLARD, Damien GALLARD, Thierry GOYET ;

Lydia HAÏDRA, Isabelle HAIE, Michel HUMEAU ;

Michel JEANVRET ;

Claude LE PROVOST, Catherine LEFEUVRE, Cyril LEFORT, Daniel LELORE ;

Sophie MACÉ, Rachel MALINGE, Guillaume MARSAULT, Jean-François MARY, Yolande MARY, Florence MERCERON, Marc MORINIÈRE, Marie-Hélène MORINIÈRE ;

Jean-Luc NORMAND ;

Étienne PAPIN, Jean-Pierre PASQUIER, Thérèse PASQUIER, Joël PÉRAU, Daniel PETIT, Moïse PETITEAU, Sylvie PINEAU, David POIRIER ;

Blandine RABJEAU, Marie-Christine RAFFEGEAU, Jean-Christian RAIMBAULT, Daniel RENO, Stéphane REVEAU, Isabelle RIPOCHE ;

Chantal SÉCHER ;

Sophie TERRIER, Didier THAREAU, Jacqueline THARREAU, Hélène TRAVERS ;

Muriel VANDENBERGHE, Marie-Hélène VÉRON ;

**Etaient absents excusés :**

Chantal ABÉLARD pouvoir à Danielle JARRY, Martine BLIN-ALEXANDRE pouvoir à Daniel LELORE, Madeleine BOUYER pouvoir à Denis CHARRON, Sylvain BROCHARD pouvoir à Pierre BOUIN, Philippe BOUYER pouvoir à Pierre MARY, Patricia ÉMERIAU, Martine FROUIN pouvoir à Marie-Hélène MORINIÈRE, Marie-Hélène GIRODET, Pascal GUILBAULT, Maurice GOURDON pouvoir à Olivier ABÉLARD, Bruno LECOMTE pouvoir à David POIRIER, Sylvain LEDUC, Marie-Antoinette LESCA pouvoir à Corinne BOURCIER, Etienne MALINGE pouvoir à Benoît BRIAND, Aurélie MOREAU pouvoir à Isabelle HAIE, Carine PARAIN pouvoir à Florence MERCERON, Serge PIOUS pouvoir à André HODÉ, Fanny PLARD pouvoir à Sébastien BLOURDIER, Joseph PLARD pouvoir à Didier THAREAU, Gérard SÉCHER, Emmanuelle SALAZAR pouvoir à Laurent BOURGET, Jean SEYDOUX.

**Etaient absents :**

Charles AMELINEAU, Régine AUGER, Patricia AVRILLAULT, Marie-Gabrielle BEAUCARNE, Dominique BICHOT, Philippe BODINEAU, Sandra BONNEAU, Jean-Paul BORÉ, Dominique BROCHET, Joël BURGAUD, Angélique CHOQUET, Nathalie COIFFARD, Stéphane COSNE, Frédéric DELALANDE, Sophie DENECHÉAU, Jean-Luc DURET, Yvon ÉHOUZOU, Jacques GALLARD, Guillaume GLEMAIN, Henri GRATON, Patricia GRIMAULT, Franck GROSBOIS, Jack GUERY, Ludovic HOCDÉ, Noëllie HUCHON, Jean-François JOUSSELIN, Frédéric LANIAUD, Marie MARTINENQ, Christian MORINIÈRE, Patrice NOYER, Christine OUVRARD, Sandra PEIGNÉ, Aurélie PETITEAU, Aline PINEAU, Catherine ROCHARD, Pierre SAUTEJEAU, Virginie TERRIEN, Isabelle TESSIER, Antoine VILAINE, Abdelkader ZARIF.

## 2019-079-2.1 : Avis PLU Orée d'Anjou

*Monsieur le Maire donne la parole à Denis Raimbault, Adjoint en charge de l'Urbanisme-Habitat.*

Par délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil Municipal de la commune d'Orée d'Anjou a arrêté le bilan de la concertation et le projet de Plan Local d'Urbanisme. En tant que commune voisine, la commune de Montrevault-sur-Evre est invitée à émettre un avis sur ce projet de PLU.

Après une 1ère consultation, avec avis émis par la commune de Montrevault-sur-Evre en décembre 2018, Orée-D'Anjou sollicite un second avis des Personnes Publiques Associées, suite à une demande de compléments par les services de l'État de l'état initial de l'environnementale et de l'évaluation environnementale permettant l'extension de la carrière du Fourneau à Liré

Pour rappel, le projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU d'Orée d'Anjou est constitué de 4 axes.

Le 1<sup>er</sup> porte sur les orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme avec notamment la définition du mode d'organisation territoriale basée sur la multipolarité.

Le 2<sup>ème</sup> axe porte sur les orientations générales en matière de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

Le 3<sup>ème</sup> axe porte sur les orientations particulières relatives à l'habitat, aux transports et aux déplacements, à l'équipement commercial, au développement économique et aux loisirs.

Le 4<sup>ème</sup> axe précise les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les grands principes du PLU sont les suivants :

- Une organisation multipolaire comprenant Champtoceaux, Liré, Landemont et St-Laurent des Autels.
- Orée d'Anjou se fixe un objectif de réaliser 130 logements/an sur l'ensemble de la commune, mais avec un niveau de développement plus ambitieux sur les pôles (dits secondaires).
- 30 % de logements doivent être produits en enveloppe urbaine ; 57 ha max sont prévus pour le développement de l'habitat sur ce PLU
- la densité urbaine est de l'ordre de 15 à 17 logements/ha pour les communes non pôles et de 17 à 20 logements/ha pour les polarités secondaires.
- le PLU fixe pour objectifs de 2/3 max de logements en individuel pur et une part de 12 % de logement locatif social à produire dans le neuf.
- St Laurent des Autels est affirmé comme pôle multimodal
- Le Parc des Alliés est désigné à l'horizon 2030 comme le parc économique structurant du territoire pour 32 ha, en lien avec la commune de Montrevault-sur-Evre, mais nécessitant le renforcement de la desserte routière entre Ancenis et Cholet. 20 ha supplémentaires sont prévus en parcs intermédiaires et de proximité.
- Orée d'Anjou affiche le souhait d'un développement d'une variante à la Loire à vélo entre le Fourneau (Liré) et Champtoceaux.

-----  
Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2113-1 ;

**Vu** l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme demandant au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet de PLU en tant que commune limitrophe,

**Vu** l'avis de la Commission Aménagement du Territoire du 14 mars 2019,

**Considérant** le projet de PLU arrêté d'Orée d'Anjou,

**Considérant** la délibération n° 2018-243 du 17 décembre 2018 portant sur le 1<sup>er</sup> avis de la commune de Montrevault-sur-Evre sur le PLU d'Orée-d'Anjou,

**Considérant** que les enjeux conjoints avec la commune de Montrevault-sur-Evre ont bien été pris en compte, à savoir les continuités écologiques, la dimension économique de la zone des Alliés et l'affirmation de la liaison routière entre Cholet et Ancenis,

**Considérant** les compléments apportés par la commune d'Orée-d'Anjou sur le dossier initial,

Après en avoir délibéré, à la majorité (*107 votants : 102 voix pour, 1 contre et 3 abstentions*),

**APPROUVE** le Plan Local d'urbanisme d'Orée d'Anjou tel qu'il est arrêté avec une observation :

Souhait que le développement économique soit priorisé sur le parc d'activités structurant des Alliés situé entre Liré (Commune d'Orée-d'Anjou) et Le Fuiet (commune de Montrevault-sur-Èvre).

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alain VINCENT

